



Avis aux termes de l'article 12

Renseignements supplémentaires requis pour respecter les modalités d'homologation conditionnelle

***Nom du produit : HERBICIDE DE QUALITÉ TECHNIQUE
PYRASULFOTOLE***

Numéro d'homologation : 28737

Numéro de demande : 2006-2445

Numéro de l'ARLA : 1441938

Les renseignements énumérés ci-dessous doivent être produits durant la période de validité de l'homologation conditionnelle prenant fin le **31 décembre 2009**, et présentés à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire au plus tard le **1^{er} septembre 2009**, accompagnés des CODO précisés. Toutes les modalités d'homologation doivent être respectées; les dossiers incomplets ne seront pas considérés.

PARTIE 8 COMPOTEMENT ET DEVENIR DES PRODUITS CHIMIQUES DANS L'ENVIRONNEMENT

CODO : 8.5

Titre : Autres études sur le devenir dans l'environnement

Détails : Une étude du coefficient de partage n-octanol-eau ($\log K_{oe}$) pour la transformation du produit AE B197555 est requise.

PARTIE 9 ÉCOTOXICOLOGIE

CODO : 9.3.4

Titre : Invertébrés d'eau douce non ciblés – Études en laboratoire sur d'autres espèces

Détails : Il est nécessaire de réaliser une étude de la toxicité chronique sur une espèce benthique d'invertébré, telle que les chironomides. Cette étude doit être menée conformément à une ligne directrice internationale reconnue (p. ex., EPA, OECD, ASTM, Environnement Canada) et aux BPL.